



Au procès Mediator, la défense de Servier s'élève contre des «accusations injustes»

JUSTICE Au dernier jour du procès du scandale sanitaire du Médiator , maître François de Castro, avocat des laboratoires Servier, a tenté de rejeter la faute sur l'Agence du médicament qui avaient «les données essentielles [sur le Médiator] en mains, au plus tard en 1999»

20 Minutes avec AFP | 🕒 Publié le 06/07/20 à 17h43 — Mis à jour le 06/07/20 à 18h34



Des comprimés de Mediator. (illustration) — FRED TANNEAU / AFP

«Des accusations injustes» opposées à «la réalité du dossier»: au dernier jour lundi du procès-fleuve du [scandale sanitaire du Mediator](https://www.20minutes.fr/dossier/mediator) (<https://www.20minutes.fr/dossier/mediator>) à Paris, la défense des [laboratoires Servier](https://www.20minutes.fr/dossier/laboratoire_servier) (https://www.20minutes.fr/dossier/laboratoire_servier) a tenté, une ultime fois, de démontrer l'absence de toute faute pénale.

En commençant sa plaidoirie de relaxe, l'un des avocats du groupe pharmaceutique, François de Castro, demande au tribunal correctionnel «un dernier petit effort» alors que le

procès s'est ouvert des mois plus tôt, le 23 septembre.

«Je ne serai pas bref»

«Je ne serai pas bref», prévient-il en annonçant qu'il compte revenir sur «26 événements d'historique réglementaire» du Mediator, prouvant selon lui que les laboratoires Servier n'avaient pas connaissance de la toxicité et des risques de ce médicament.

Mis sur le marché en 1976 comme adjuvant au traitement du diabète, mais largement détourné comme coupe-faim, le Mediator a été prescrit à environ cinq millions de personnes pendant les 33 ans de sa commercialisation jusqu'à son retrait en novembre 2009. Il est tenu pour responsable de centaines de décès.

Le parquet dénonce le « choix cynique » des laboratoires Servier

Le 23 juin, [le parquet a appelé à sanctionner le «choix cynique» d'une firme](#)

(<https://www.20minutes.fr/justice/2807683-20200625-proces-mediator-amendes-prison-sursis-requises-volet->

conflits-interets) ayant privilégié «ses intérêts financiers» à la santé des consommateurs du médicament, malgré «les risques qu'elle ne pouvait ignorer» et qu'elle a «délibérément» dissimulés.

Un total de plus de 10 millions d'euros d'amendes a été requis contre six sociétés du groupe, jugées notamment pour «tromperie aggravée», «escroquerie» et «homicides et blessures involontaires».

Une amende de 200.000 euros a été demandée contre [l'Agence de sécurité du médicament \(https://ansm.sante.fr/\)](https://ansm.sante.fr/), jugée aux côtés des laboratoires pour avoir tardé à suspendre la commercialisation du Mediator, alors que de premières alertes sur sa dangerosité ont été émises dès 1995 et que de premiers cas de graves maladies cardiaques ont été signalés en France en 1999.

« Un système de défausse sur « Servier

«Ces réquisitions sont extrêmement sévères car elles ne tiennent pas compte de la réalité du dossier et des échanges d'informations entre les laboratoires Servier et les autorités de santé», juge Me François de Castro.

L'Agence du médicament a admis une «part de responsabilité» dans ce «drame», l'un des pires scandales sanitaires français et ne sollicite pas de relaxe totale.

«Je considère que l'Agence du médicament n'a pas commis de faute pénale», lance l'avocat des laboratoires, se proposant de «(se) faire le défenseur de l'autorité sanitaire», avant de tacler leur «système de défense qui est plutôt un système de défausse sur» Servier.

Livrant ses observations «en vrac» au tribunal, Me de Castro souligne que l'Agence du médicament avait «les données essentielles en mains, au plus tard en 1999».

Dès 1995, elle avait placé sous enquête de pharmacovigilance le Mediator, du fait de sa parenté chimique avec deux coupe-faims de Servier, l'Isoméride et le Ponderal, retirés du marché en raison de leurs graves effets indésirables.

Un scandale qui doit «contribuer à l'émergence d'un signal de risque»

Jamais un médicament n'a été retiré du marché pour son appartenance «à une même famille chimique», relève François de Castro. De même, «l'appréciation du risque» par l'Agence du médicament ne souffre «d'aucun atypisme»: d'autres médicaments avec des signaux de risque «bien plus alarmistes» ont été suspendus encore plus tardivement.

Mais pour le défenseur des laboratoires, cette enquête, puis celle lancée au niveau européen à la fin des années 1990, devaient «contribuer à l'émergence d'un signal de risque», elles ont finalement «rassuré tous les acteurs» sur le Mediator, «le seul placé sous enquête nationale».

L'Agence du médicament «n'ignorait rien de ce médicament, elle savait», appuie encore l'avocat de Servier. «Je ne veux pas que le tribunal puisse clore les débats en pensant que les laboratoires Servier sont dans le déni. Ils ne pensent pas être irréprochables dans cette affaire», assure François de Castro.«Le premier reproche qu'ils se font, c'est d'avoir été attentistes. Ils sont conscients qu'ils ont été mauvais sur l'appréciation du risque, en se reposant sur l'autorité sanitaire», déclare le conseil de la firme.

Un jugement rendu le 29 mars 2021

Son confrère Hervé Temime devait plaider à sa suite. Le tribunal correctionnel de Paris rendra le 29 mars 2021 son jugement au procès des laboratoires Servier et de l'Agence du médicament, qui étaient jugés depuis le 23 septembre dans l'affaire du scandale sanitaire du Mediator.

JUSTICE

Procès du Mediator : « Dans le système Servier, les vies abîmées, on s'en fout », témoigne la fille d'une victime

SANTÉ

Médicaments : La revue « Prescrire » publie sa nouvelle liste noire des produits à éviter

AILLEURS SUR LE WEB

Contenus Sponsorisés



**Pare-brise Touring Puig
YAMAHA NMAX 125 15-17
V-Techline - Yamaha N-
MAX 125 2015-2020**

XLMOTO



**[les Photos] La vraie taille
de ces stars va vous
surprendre**

ARTICLESTONE



**[Galerie] Les moments les
plus drôles à l'aéroport
pris en photo**

SOOLIDE



**Intestin: Cette toxine
serait la raison de vos
problèmes.**

NUTRIVIA



**Lot de 25 caisses carton
20x15x15cm**

CARTON MARKET



**Casque Shark D-SKWAL 2
DHARKOV**

MOTOBLOUZ

A LIRE SUR 20 MINUTES



COVID-19 EN FRANCE

**Coronavirus : Plus de 1.000
nouveaux cas et 10 foyers
épidémiques en 24 heures**



DEPISTAGE

**Coronavirus: Jean Castex
annonce la généralisation des
tests à l'arrivée aux aéroports**



CONCERTATION

**Ségur de la santé : Une
enveloppe pour créer « 4.000
lits à la demande » à l'hôpital,
annonce Véran**

| (<https://www.outbrain.com/what-is/default/fr>)